MISE EN LIGNE LE 10-07-2026

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents :	**25**
votants :	**28**
en exercice :	**29**

L'an deux mille vingt six
Le mercredi 8 juillet à 18 heures 30
Le Conseil municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
En marie, sous la présidence de Michel JAMMES, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le jeudi 2 juillet 2026

Objet :
Admission créance éteinte
Budget principal 2026

Présents : Michel JAMMES ; Régine RENAULT ; Didier MILHAU ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Colette ANTON ; Gilles FAGES ; Cécile BARTHOMEUF ; Stéphane SANTANAC ; Sylvie LASSERRE ; Lionel TORRA ; Angélique PIEDVACHE ; Serge DEIXONNE ; Stéphanie THIARELLO ; Marc PASTRE ; Jean-Luc MASS ; Emilie VALLEJO ; Mairie SAVARY ; Jean-Marie MATHIEU ; Viviane BASTOUL ; Jean-Michel LALLEMAND ; Sébastien LEGAL ; Isabelle PINATEL ; Marie-Pierre LE MORVAN ; Christophe CASTAN ;

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Jean-Pierre LAUTIER par Pierre SANTORI ; Laurine GALINIER par Stéphanie THIARELLO ; Cédric CARBOU par Jean-Michel LALLEMAND

Absents : Florian FAJOL

Secrétaire de séance : Emilie VALLEJO

Sur proposition de monsieur le comptable public de la Direction Générale des Finances Publiques,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés,

- Décide d'admettre la créance suivante en créance éteinte :

Année		N° du titre	Objet	Montant
2023		712	Remboursement d'acompte travaux	11 599.95 €
			Total	**11 599.95 €**

- Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune, compte 6542.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu
De sa transmission en Préfecture le 10/07/2026
Réception en Préfecture le 10/07/2026
Et de la publication le 10/07/2026

Le Maire,
Michel JAMMES

MAIRIE DE SIGEAN (Aude)

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel JAMMES

MAIRIE DE SIGEAN (Aude)

La secrétaire de séance,
Emilie VALLEJO

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20260708-DEL-2026-054-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2026

MISE EN LIGNE LE 10-07-2026

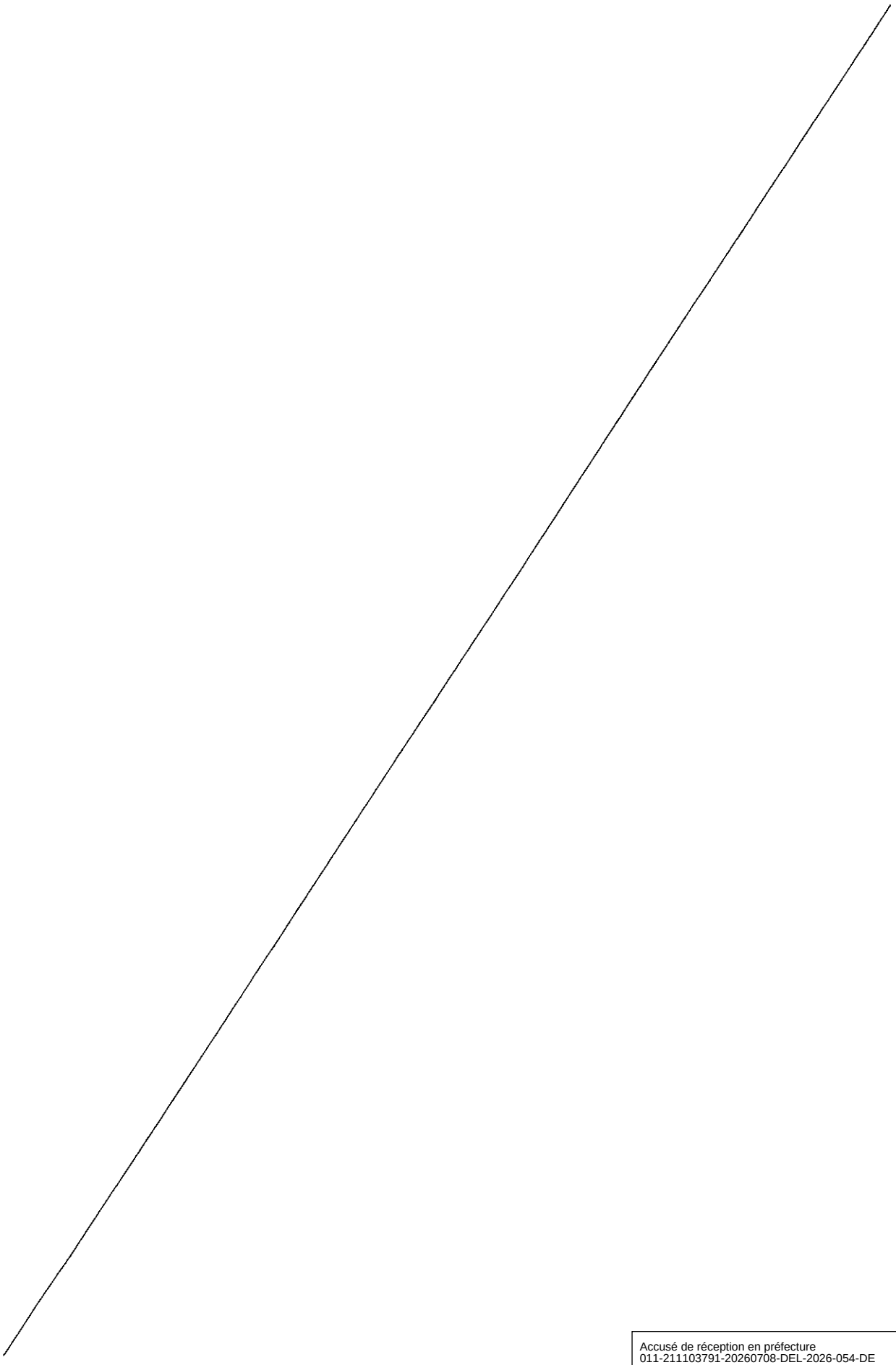

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20260708-DEL-2026-054-DE
Date de réception préfecture : 10/07/2026